

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2020

PROCES VERBAL N° 10

Le jour susdit, le conseil communautaire s'est réuni au sein de la salle polyvalente de CHATEAU-SALINS, sous la présidence de M. Jérôme END, dûment habilité à cet effet, par délibération n° CCSDCC20036 du 15 juillet 2020.

→ Sont présents, sont absents, ont donné procuration les conseillers communautaires titulaires suivants :

→ Sont présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Communes	Conseillers communautaires titulaires	Présent	Absent	Procuration	Conseillers communautaires suppléants	Présent*	Procuration
ABONCOURT SUR SEILLE	Fabrice BAGNON		X				
ACHAIN	Louis RENARD	X					
AJONCOURT	René VERHEE		X				
ALAINCOURT LA COTE	Bernard DOYEN	X			François NICOLAS		
ALBESTROFF	Pierre LOUDCHER	X					
	Germain MUSSOT	X					
AMELECOURT	Gérard CHAIZE (donnée à Monsieur Jacques DEHAND)			X	René ADONIAS		
ATTILLONCOURT	Patrick GAZIN	X			Claude THIEBAUT		
AULNOIS SUR SEILLE	Jean-Luc PROVOST		X		Thierry GRANDCLAUDE		
BACOURT	Thierry BELLOY		X		Sylvianne STEGNER		
BASSING	Christian LEGRAND		X		Simon LAVAL	X	
BAUDRECOURT	Martine BIZE (donnée à Madame Annette JOST)			X	François DECKER		
BELLANGE	Marcel CAMPADIEU	X			Pascal PERNET		
BENESTROFF	Francis JAYER	X					
	Laurent THIRION	X					
BERMERING	Denis SCHAEDGEN	X			Pierre JAYER		
BEZANGE LA PETITE	Hervé SEVE	X			Claude NAVE		
BIDESTROFF	Hervé BELLO	X			Francis PIERRON		
BIONCOURT	Patrick MICHEL		X		Philippe PERRIN		
BLANCHE EGLISE	Alain BOUBEL	X			J. Michel BROQUARD		
BOURDONNAY	Armelle BARBIER	X			Patrick JULLY		
BOURGALTROFF	Sylvain HINSCHBERGER	X			Marcel DENIS		
BREHAIN	Olivier BUTLINGAIRE		X		Daniel GALAN		
BURLIONCOURT	François RICATTE	X			Sébastien FRACHE		
CHAMBREY	Patrick PEIFFERT		X		Patrick MAYER		
CHATEAU BREHAIN	Jean-Paul PETIT	X			Michel LALLEMENT		
CHATEAU SALINS	G. BENIMEDDOURENE (donnée à Monsieur Jérôme LANG)			X			
	Daniel HAMANT (donnée à Madame Sandrine STOCK-MARGALET)			X			
	Bernard HAZOTTE (donnée à Madame Sandrine WEISSE)			X			
	Sylvie LARIVIERE (donnée à Madame Monique MARTIN)			X			
	Monique MARTIN	X					
	Patrick SIMON		X				
	S. STOCK MARGALET	X					
Sandrine WEISSE	X						

CHATEAU VOUE	Isabelle SHMITT-KNAFF	X			Hélène PEREK		
CHENOIS	Sandrine CHIR	X			Alexandre MAOT		
CHICOURT	Yves BARTHELEMY		X		Nathalie LONCAR		
CONTHIL	Thierry STEMART	X			Olivier ROMAIN	X	
CRAINCOURT	Didier FISCHER	X			Dominique MATHIEU		
CUTTING	Germain IMHOFF	X			Olivier DUSCHENE	X	
DALHAIN	Didier CONTE	X			J. NAVARRO-ABOUT		
DELME	Michel FORFERT		X				
	Loïc KLOPP		X				
	Christelle PILLEUX	X					
	Didier THESE (donnée à Madame Christelle PILLEUX)			X			
DIEUZE	Christophe ESSELIN	X					
	Michel HAMANT	X					
	Francine HERBUVEAUX	X					
	Daniel HOCQUEL	X					
	Jérôme LANG	X					
	Bernard LOUIS		X				
	Laurence OBELIANNE	X					
	Sylvie RESCHWEIN		X				
	Dominique SASSO	X					
	R. SCHREINER WIRTZ	X					
Sylvie TORMEN (donnée à Monsieur Jérôme LANG)				X			
DOMNOM LES DIEUZE	Micheline THIRION	X			Éric THIRION		
DONJEUX	Serge LEMOINE		X		Daniel LESEUR		
DONNELAY	Christian CHAMANT	X			André BOURGUIGON		
FONTENY	Alain DONATIN		X		Christian HOUBIN		
FOSSIEUX	Thérèse DIEUDONNE		X		Daniel LECAQUE		
FRANCALTROFF	Daniel CUFER	X					
	Nadine MULLER	X					
FREMERY	Marie-Thérèse BARBIER	X			Jean-Luc PERRIN		
FRESNES EN SAULNOIS	Raphaël CIARAMELLA		X		Claude CADARIO		
GELUCOURT	Jean-Louis VEVEURT	X			Fatima THOLEY	X	
GERBECOURT	Jacques DEHAND	X			Philippe GUYOT		
GIVRYCOURT	Jacques ZIMMERMANN		X		Virginia NAVELOT	X	
GREMECREY	Pierre BLAISIN		X		Guy LHUILLIER	X	
GUEBESTROFF	Thierry CHATEAUX	X			Gilbert SCHERRER		
GUEBLANGE LES DIEUZE	Gilbert VOINOT		X		Eugenia TEPPE		
GUEBLING	Joseph REMILLON	X			Evelyne BERNARD		
GUINZELING	Maurice GERING	X			Marc ADRIAN		
HABOUDANGE	Pierre CANTENEUR	X			Brigitte CATTELOIN		
HAMPONT	Sylvain SCHERRER	X			Gérard MASSON		
HANNOCOURT	Jean-Michel GODFRIN		X		Pascal MEYER		
HARAUCCOURT SUR SEILLE	Annette JOST	X			Franck HENRY		
HONSKIRCH	Carol MONSIEUX	X			Fabien GAERTNER		
INSMING	Philippe BRULLARD		X				
	Alain PATTAR		X				
INSVILLER	Sylvie BOUSCHBACHER		X		Christian FIMEYER		
JALLAUCOURT	François FLORENTIN	X			Rachel NEIS		
JUVELIZE	Sylvain CIMINERA	X			Laurent VELO		
JUVILLE	Hervé BLASSEL		X		Dominique FARKAS		
LAGARDE	Livier HAMANT	X			Marie LAFLOTTE		
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	Gilles ETIENNE (donnée à Monsieur Jean-Jacques PIC)			X	Denis LALLEMENT		
LEMONCOURT	Christelle BOFFIN	X			Sonia PERNET		
LENING	Antoine ERNST	X			Christophe DUMONS		
LESSE	Benoit TIAPHAT	X			Alban GRANDIDIER		

LEY	M. Christine FOUQUET	X			Claude BARBE		
LESEY	David GALBOURDIN		X		Ludovic HANZO		
LHOR	Philippe MERTZGER	X			Cindy ROESSLER		
LIDREZING	Pascal DURRENBERGER		X		Thierry DORT		
LINDRE BASSE	Rémy HAMANT	X			Ch. TONNELIER		
LINDRE HAUTE	Olivier GUYON	X			Ch. BLASIARD		
LIOCOURT	Stéphane DOUX	X			Bernard JULLIER		
LOSTROFF	Gaël BEYEL	X			Laurent THIRION		
LOUDREFING	Jean-Marie SIQUOIR		X		Névio PELLEGRINI	X	
LUBECOURT	André TOUSSAINT		X		Michel AUCHET		
LUCY	Marie-Claire MATHIEU		X		Joël PIERRARD		
MAIZIERES LES VIC	Claude MAUER		X		Solange BERNIER		
MALAUCCOURT SUR SEILLE	Maurice JACQUEMIN	X			Robert JACQUEMIN		
MANHOUE	Nicolas KARMANN	X			François ANTOINE		
MARIMONT LES BENESTROFF	Marcel AMPS	X			M. Christine BOUVIER		
MARSAL	Th. MAURICE SEINGEOT		X		Pierre GERARD		
MARTHILLE	Gérard HIERONIMUS		X		J. Philippe KREMER	X	
MOLRING	Maurice BELLO		X		Nathalie BELLO		
MONCOURT	Sylvain NICOLAS	X			Didier RAYEUR		
MONTDIDIER	Jean PFEIFFER	X			Guy TRIBOUT		
MORVILLE LES VIC	Arnaud NOEL		X		Danièle URIOT	X	
MORVILLE SUR NIED	Laurence BELLOY		X		Daniel JACQUOT		
MOYENVIC	J. Marie SIMERMAN	X			Martine BALDIN		
MULCEY	Laurent CLAUDEL	X			Marcel DUPONT	X	
MUNSTER	Gérard MANNNS	X			Michel KIFFER		
NEBING	Thierry SUPERNAT	X			R. ROSENBERGER		
NEUFVILLAGE	Jean-Marie ROCH		X		Jean-Louis ROCH		
OBRECK	Laëtitia ROTH	X			Laetitia ROTH		
OMMERAY	Sébastien HENRY		X		Éric BOUBEL		
ORIOCOURT	Jean-Jacques PIC	X			Virginie GEIS		
ORON	Jean-Marc CHONE		X		André DULME		
PETTONCOURT	Marie-Claude TOSI	X			Sylvain MARTY		
PEVANGE	Yannick CHATEAUX	X			Laurent BARBIER		
PREVOCOURT	Gérard MEYER	X			Nicolas GIRARD		
PUTTIGNY	Robert PERRIN	X			J. Claude PELESZUCK		
PUZIEUX	Gaëlle QUENETTE	X			F. DOLLMANN	X	
RENING	Michel FESTOR		X		Olivier BEYLET		
RICHE	Robert FORET		X		Fabienne CORSAINT		
RODALBE	Roland DISCHER	X			Clément GALANTE		
RORBACH-LES-DIEUZE	Etienne BOUCHE	X			J. Joseph GRDJAN		
SAINT EPVRE	J. Pierre LEONARD		X		Christelle VINCENT		
SAINT MEDARD	Aurélié LALZACE	X			Claude VAUTRIN		
SALONNES	J. Pierre BROQUARD	X			M. Jo TONNELIER		
SOTZELING	François DIDIER	X			Christian COUREL		
TARQUIMPOL	David BARTHELEMY	X			Gh. BARTHELEMY		
TINCRY	Gil DOUSSOUL		X		Jean-Louis NASSOY		
TORCHEVILLE	Laurent FRICHE	X			Bertrand BESSEGA		
VAHL LES BENESTROFF	Fabrice LALLEMENT	X			Brigitte PELTRE	X	
VAL DE BRIDE	Vincent FIEBIG		X				
	Jacques LAIR	X					
VANNECOURT	Michel RAMBOUR	X			Guy LOUIS		
VAXY	Claude LALLEMENT	X			Frédéric CEZARD		
VERGAVILLE	Gérard BECK	X					
	Jacques DUROZEY (donnée à Monsieur Gérard BECK)			X			
VIBERSVILLER	Valérie KLEIN	X			J. Claude LEFEVRE		

VIC SUR SEILLE	Isabelle BENEDIC (donnée à Monsieur Olivier KUNTZ)			X		
	Jérôme END	X				
	Olivier KUNTZ	X				
	Agnès MACHINOS	X				
	Emilien ROESS (donnée à Monsieur Jérôme END)			X		
VILLERS SUR NIED	Jean-François LEMALE		X		Gisèle FOULE	
VIRMIING	Yolande HOUPERT	X			Christian SCHERER	
VITTEBSBOURG	Gilbert ROSTOUCHER		X		Patrice HUGENEL	
VIVIERS	Bertrand CEZARD	X			Fabien COLASSE	
WUISSE	Daniel GUELLE		X		Christophe ILLY	
XANREY	Carole REMILLON	X			Dominique VERGANCE	
XOCOURT	J. Pierre AUMONIER	X			Didier HOUILLON	
ZARBELING	Stéphanie THIRY	X			Sophie SAJOUS	X
ZOMMANGE	Jean-Luc GAILLOT		X		Laurent GAILLOT	

\* X = conseiller suppléant votant  
X = conseiller suppléant non votant

TOTAL PRESENTS VOTANTS	TOTAL VOTANTS (y compris procuration)
103	115

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Saulnois ouvre la séance à 18h40 et remercie Francis JAYER, Maire de BENESTROFF, avant de lui laisser la parole.

Ce dernier met en exergue les atouts de sa commune et remercie à son tour Monsieur Jérôme END.

➤ **Festival Festi Saulnois – Présentation David BARTHELEMY**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur David BARTHELEMY. Ce dernier rappelle le contexte de l'organisation de la manifestation.

➤ **PV n° 9 du 25/11/2020 :**

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le PV n° 9 du conseil communautaire du 25/11/2020.

Monsieur Rémy souhaite avoir confirmation de la liste des communes faisant partie du périmètre concerné dans le cadre de la candidature de la CCS au titre de Réserve de Biosphère de l'UNESCO. Monsieur le Président affirme que les communes concernées sont les suivantes, conformément à la délibération n°CCSDCC20105 du conseil communautaire du 25/11/2020 :

- Membres du Parc Naturel Régional de Lorraine : Albestroff, Blanche-église, Bourdonnay, Château-Voué, Donnelay, Gelucourt, Givrycourt, Hampont, Haraucourt-sur-Seille, Insviller, Juvelize, Lagarde, Lidrezing, Lindre-Basse, Loudrefing, Maizières-lès-Vic, Marsal, Morville-lès-Vic, Mulcey, Munster, Nébing, Obreck, Ommeray, Réning, Rorbach-lès-Dieuze, Saint-Médard, Sotzeling, Tarquimpol, Torcheville, Val-de-Bride, Vic-sur-Seille, Wuisse, Zarbeling, Zommange.
- Non membre du PNRL : Dieuze et Moyenvic
- Non membre du PNRL mais « Porte du parc » : Dieuze

A l'issue, l'assemblée **APPROUVE** le PV susmentionné.

Nombre de votants	108
Majorité absolue	1
<b>Pour</b>	<b>1</b>

➤ **Décisions prises par délégation :**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, Monsieur le Président communique les décisions prises par délégation, à savoir :

- PV n°5 du bureau du 25/11/2020
- La décision du Président, rappelée ci-dessous :

<b>EJDEC202006</b>	Attribution du marché d'électricité
<b>EJDEC202007</b>	Attribution du marché d'assurance relatif aux dommages aux biens

**POINT N° CCSDCC20128  
VIE INSTITUTIONNELLE**

**Objet : MATEC – Désadhésion de la CCS**

*Vu la délibération n°CCSDCC13054 du 30 mai 2013 relative à la création de l'agence technique départementale intitulée «Moselle Agence Technique », à l'approbation de ses statuts et à l'adhésion de la Communauté de Communes du Saulnois ;*

Vu la délibération n°CCSDCC20014 du 04 mars 2020 relative à l'adhésion à MATEC et au versement de la cotisation 2020 ;  
Vu l'article 6 des statuts de MATEC précisant :

- d'une part que « la qualité de membre de MATEC se perd par retrait volontaire »
- et d'autre part que « la désadhésion doit être décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité concernée et que cette demande doit être ensuite entérinée par le Conseil d'Administration de MATEC pour ne devenir alors effectif que trois mois après la décision de ce dernier » ;

Considérant que depuis son adhésion à MATEC en 2014, la CCS n'a sollicité l'agence que pour les opérations suivantes :

- Réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) du patrimoine communal des communes de la CCS et ceci au travers de 3 conventions en 2015, 2016 et 2017 ;
- Compétences GEMAPI et « Eau potable / Assainissement » :
  - o Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO) pour les travaux sur le ruisseau du Lenzbronnerbach à Virming (2017-2018)
  - o Etude relative à la prise de compétence « Eau potable / Assainissement » - Dossier de consultation (2018)
- Groupement de commande pour l'achat de gaz pour deux points d'alimentation de la CCS (2020).

Considérant que le total des adhésions représente une charge financière de 84.187,10 € sur 7 exercices budgétaires ;

**Monsieur le Président propose à l'Assemblée communautaire :**

- **d'ENGAGER** le processus de désadhésion de MATEC

**Après délibération, l'assemblée :**

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à engager le processus de désadhésion de MATEC ;
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	115
Majorité absolue	58
<b>Pour</b>	<b>97</b>
Contre	4

**POINT N° CCSDCC20129  
PETITE ENFANCE ET VIE FAMILIALE**

**Objet : Multi-Accueils du Saulnois – Règlement de fonctionnement – Année 2021**

Le règlement de fonctionnement est modifié chaque année en lien avec les évolutions réglementaires législatives ou émanant de la Caisse d'Allocations Familiales, mais également au regard des différents constats pratiques et techniques recueillis tout au long de l'année.

Le règlement de fonctionnement 2021 aborde entre autres sujets :

- Les contacts, horaires d'ouvertures, et le calendrier de l'année 2021 (p. 6) ;
- Les conditions d'admission et d'inscription avec une nouveauté pour 2021 : la possibilité de procéder à une pré-inscription en ligne via le site de la CCS (p.7) ;
- Le passage du délai de prévenance d'absence de 2 à 3 jours conformément au délai de prévenance pour la réservation et commande des repas chez le prestataire API (p.8) ;
- Suite à la COVID-19 une possibilité de fermeture sans délai (p.7), l'application d'un protocole sanitaire strict qui prévaut sur le présent règlement (p.12), l'ajout de la maladie COVID dans le tableau des maladies induisant une déduction sur la facture (p.23).

Conformément à l'avis favorable de la commission « Affaires sociales et familiales », réunie en date du 07/12/2020 ;

**Monsieur le Président propose à l'Assemblée de :**

- **VALIDER** le règlement de fonctionnement des multi-accueils du Saulnois au titre de l'année 2021.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **VALIDE** le règlement de fonctionnement des multi accueils du Saulnois, suivant l'annexe ci-jointe, pour l'année 2021 ;
- **AUTORISE** le président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	115
Majorité absolue	58
<b>Pour</b>	<b>110</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC20130  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Objet : Zone communautaire de Morville-lès-Vic – Plateau-bas – Rachat de la parcelle de terrain à la SCI AMELIE**

*Vu la délibération n°CCSDCC17065 du conseil communautaire du 24 Avril 2017 par laquelle l'Assemblée validait notamment :*

- **LA VENTE** à la SC AMELIE sise 11 rue de Moncel à 57170 PETTONCOURT, le terrain cadastré section n° 33, parcelle n° 234, d'une superficie de 3350 m<sup>2</sup> sis plateau bas de la zone communautaire de Morville-les-Vic, au prix unitaire de 1,52 €/m<sup>2</sup>, correspondant à un montant global de 5 092,00 € HT, auquel s'ajoute le montant de la TVA en vigueur, à savoir 20 %, soit un montant de 6 110,40 € TTC, afin de permettre à cette dernière d'y installer l'EURL HOM AVENIR, en vue d'y développer son activité de chauffage, électricité, sanitaire et climatisation, assorti d'une obligation d'investissements et de création d'emplois.
- **L'APPROBATION** de la convention relative à une aide financière, entre la SC AMELIE et la Communauté de Communes du Saulnois, dans le cadre de la vente du terrain cadastré section n° 33, parcelle n° 234, d'une superficie de 3350 m<sup>2</sup>,

*au prix unitaire ht de 1,52 € le m<sup>2</sup>, soit un montant global de 5 092,00 € HT, auquel s'ajoute le montant de la TVA en vigueur, à savoir 20 %, soit un montant de 6 110,40 € TTC, qui définit les obligations de ladite société et notamment les conditions de reversement de l'aide financière accordée par la Communauté de Communes du Saulnois, dans le cas où l'entreprise bénéficiaire ne respecterait pas la convention et ses engagements en terme de création d'emplois et de maintien de son activité, sur une période de 5 ans, à compter de la signature de ladite convention.*

Par acte notarié en date du 05/07/2017 rédigé auprès de Maître François MUTZENHARDT de CHATEAU-SALINS, la Communauté de Communes a vendu le terrain en question à la SCI AMELIE pour un montant de 5 092.00 € HT soit 6 110.40 € TTC.

Par courrier du 22/01/2019, ladite société a demandé l'annulation de son permis (initialement délivré en date du 12/07/2017) suite à l'abandon de son projet. L'autorisation d'urbanisme initiale a donc été annulée et retirée par arrêté du 27/02/2019 de la commune de MORVILLE LES VIC (autorité compétente en matière de délivrance des autorisations).

En date du 27/01/2020, Mme MERCY, représentante de la SCI AMELIE, a adressé un courrier électronique à la Communauté de Communes du Saulnois, pour proposer le rachat de son terrain pour un montant identique au prix de vente initial soit 5 092.00 € HT.

Considérant la clause mentionnée à l'acte de vente relative au « PACTE DE PREFERENCE », la Communauté de Communes est prioritaire pour le rachat du terrain.

Considérant le courrier adressé à la SCI AMELIE en date du 03/12/2020 confirmant l'intérêt de la collectivité pour acquérir le terrain au prix de 5 092.00 € HT,

Considérant la réponse favorable de M. et Mme MERCY reçue par voie électronique en date du 07/12/2020,

Conformément à l'avis favorable de la commission « Développement économique » qui le 09/12/2020 ;

#### **Monsieur le Président propose à l'assemblée :**

- **D'ACQUERIR** le terrain référencé parcelle 234 section 33 situé plateau bas de la Zone Communautaire de MORVILLE LES VIC, d'une superficie de 3350 m<sup>2</sup> au prix de 1.52 €/m<sup>2</sup>, soit pour un montant total de 5092.00 € HT (6 110.40 € TTC), frais de notaire en sus à charge de la collectivité.
- **DE SOLLICITER** l'étude notariale de Maître Aurore KARL à DELME en vue de procéder à l'achat dudit terrain.

#### **Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** l'acquisition du terrain référencé parcelle 234 section 33 situé plateau bas de la Zone Communautaire de MORVILLE LES VIC, d'une superficie de 3350 m<sup>2</sup> au prix de 1.52 €/m<sup>2</sup>, soit pour un montant total de 5092.00 € HT (6 110.40 € TTC), frais de notaire en sus à charge de la collectivité.
- **SOLLICITE** l'étude notariale de Maître Aurore KARL à DELME en vue de procéder à l'achat dudit terrain.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces ou documents afférents à cette transaction.

#### Résultat du scrutin :

Nombre de votants	115
Majorité absolue	58
<b>Pour</b>	<b>96</b>
Contre	10

**POINT N° CCSDCC20131  
DECHETS MENAGERS ET ECONOMIE CIRCULAIRE**

**Objet :** Budget annexe des Déchets Ménagers – Clôture des autorisations de programme et des crédits de paiement 2018 - 2020

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement.

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget.

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement.

Attendu que, un des principes des finances publiques reposant sur l'annualité budgétaire, pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) pour les crédits de la section d'investissement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Vu la délibération n° CCSDCC18035 du 23/04/2018, par laquelle l'Assemblée :

- AUTORISAIT l'utilisation des AP/CP, en ce qui concerne les projets d'investissement du pôle « collecte et traitement des déchets » de la CCS ;
- DECIDAIT d'ouvrir les AP/CP pour les projets d'investissement du budget annexe des déchets ménagers

Vu les délibérations n° CCSDCC18119 du 17/12/2018, CCSDCC19025A du 30/04/2019, CCSDCC19084 du 16/12/2019 par lesquelles l'Assemblée modifiait les autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement, pour tenir compte de l'état d'avancement des différents projets, et autorisait leur suivi budgétaire et comptable par opération ;

Vu la délibération CCSDCC20057 du 27/07/2020 par laquelle l'Assemblée approuvait le bilan, la révisions et l'actualisation des AP/CP du budget annexe des déchets ménagers ;

Considérant que l'exercice 2020 marque le terme du programme des AP/CP validés en 2018, comme précité et repris dans le tableau ci-dessous ;

N°	Libellé	Imputation budgétaire	Autorisation de programme	CP 2018 = consommés	CP 2019				CP 2020				Solde au 31/12/20	Fin de programme CP à annuler
					CP initiale	Consommés	A reprendre N+1	A annuler	CP initiale	Repris N-1	A annuler	Consommés		
1801	4ème déchèterie - DELME	cpte 2315	961 242,00 €	7 443,12 €	953 798,88 €	886 710,50 €	67 088,38 €	- €	- €	67 088,38 €	- €	- €	67 088,38 €	- 67 088,38 €
			29 898,00 €	- €	29 898,00 €	26 688,00 €	- €	- 3 210,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1802	Incinérateur : Etude et travaux	cpte 2031	500,00 €	- €	500,00 €	- €	- €	- 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		cpte 2315	29 398,00 €	- €	29 398,00 €	26 688,00 €	- €	- 2 710,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1803	Dépollution du site de Dieuze	cpte 2315	120 000,00 €	- €	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	60 000,00 €	- €	- €	120 000,00 €	-120 000,00 €
1804	Réalisation de la voirie Dieuze	cpte 2315	60 000,00 €	- €	30 000,00 €	3 868,80 €	26 131,20 €	- €	30 000,00 €	26 131,20 €	- €	- €	56 131,20 €	- 56 131,20 €
1805	Agrandissement de la déch. de Dieuze	cpte 2315	240 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	240 000,00 €	- €	- €	720,00 €	239 280,00 €	-239 280,00 €
1806	Travaux déchèterie Albestroff	cpte 2315	72 000,00 €	- €	72 000,00 €	- €	72 000,00 €	- €	- €	72 000,00 €	- €	- €	72 000,00 €	- 72 000,00 €
			120 000,00 €	27 688,20 €	92 311,80 €	81 261,24 €	- €	- 11 050,56 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		cpte 2031	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	780,00 €	- €	- 220,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		cpte 2138	84 000,00 €	27 688,20 €	56 311,80 €	47 116,80 €	- €	- 9 195,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		cpte 2188	35 000,00 €	- €	35 000,00 €	33 364,44 €	- €	- 1 635,56 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1808	Compactage carton PRESSE	cpte 2188	48 000,00 €	- €	12 000,00 €	- €	- €	- 12 000,00 €	36 000,00 €	- €	- 36 000,00 €	- €	- €	- €
1809	Compactage carton AUVENT	cpte 2188	96 000,00 €	- €	24 000,00 €	- €	- €	- 24 000,00 €	72 000,00 €	- €	- 72 000,00 €	- €	- €	- €
1810	Achat porteur Di ey Rollpacker	cpte 2188	144 000,00 €	- €	72 000,00 €	- €	- €	- 72 000,00 €	72 000,00 €	- €	- 72 000,00 €	- €	- €	- €
1812	Vidéo surveillance déchèteries	cpte 2153	60 000,00 €	- €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	1 890,00 €	58 110,00 €	- 58 110,00 €
1813	Colonnes à verre	cpte 2188	140 000,00 €	- €	120 000,00 €	75 780,24 €	44 219,76 €	- €	20 000,00 €	44 219,76 €	- €	- 3 085,20 €	64 219,76 €	- 64 219,76 €
1814	Camions BOM	cpte 2182	540 000,00 €	1 080,00 €	447 000,00 €	341 478,40 €	105 521,60 €	- €	91 920,00 €	105 521,60 €	- 3 085,20 €	194 356,40 €	- €	- €
1815	Bornes collecte OM	cpte 2188	36 000,00 €	- €	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	18 000,00 €	- €	- €	36 000,00 €	- 36 000,00 €
			2 667 140,00 €	36 211,32 €	1 961 008,68 €	1 415 787,18 €	422 960,94 €	-122 260,56 €	669 920,00 €	422 960,94 €	-183 085,20 €	196 966,40 €	712 829,34 €	- 712 829,34 €



Conformément à l'avis favorable de la commission « Gestion des déchets ménagers et économie circulaire », réunie le 10/12/2020 ;

**Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée :**

- **d'APPROUVER** la clôture des Autorisations de Programme 2018 - 2020 et des Crédits de Paiement du budget annexe des déchets ménagers.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** la clôture des Autorisations de Programme 2018 - 2020 et des Crédits de Paiement du budget annexe des déchets ménagers.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces ou documents afférents à cette transaction.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	115
Majorité absolue	58
<b>Pour</b>	<b>110</b>
Contre	0

## POINT N° CCSDCC20132 DEVELOPPEMENT DURABLE ET HYDROLOGIE

**Objet :** **Installation d'infrastructures de recharge pour véhicules hybrides et électriques – Demande de subvention**

*VU la délibération n° CCSDCC17127 du 27/11/2017 par laquelle l'assemblée :*

- *APPROUVAIT la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCS en interne, entraînant une mobilisation des services de la CCS pour le mettre en œuvre ;*
- *APPROUVAIT l'adhésion de la CCS au dispositif de labellisation nommé Cit'ergie, afin de jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique, à l'échelle du territoire rural de la Communauté de Communes du Saulnois.*
- *SOLLICITAIT une subvention auprès de l'ADEME, en vue de financer le coût du conseiller Cit'ergie, à hauteur de 70 %, sur une période de 4 ans,*

La CCS s'est engagée depuis 2017 dans la Plan Climat Air Energie ainsi que dans la démarche Cit'ergie dans le but, entre autres, de s'inscrire dans une démarche d'exemplarité de ses pratiques sur le plan de ses émissions de gaz à effet de serre. Dans cette perspective, l'implantation de bornes de rechargement de véhicules hybrides ou électriques serait une première concrétisation de cet engagement sur le volet de la mobilité durable.

Ces bornes de recharge, à destination des véhicules de la CCS ou des agents pourront être implantées sur des emprises de la CCS, derrière le siège 14Ter Place de la Saline à Château-Salins ainsi qu'au Centre Technique Communautaire à Morville.

Conformément à l'avis favorable de la commission « Développement Durable et Hydrologie », réunie le 20/10/20 ;

**Monsieur le Président propose à l'assemblée :**

- **D'APPROUVER** l'installation d'infrastructures de rechargement de véhicules hybrides ou électriques, au siège de la CCS ainsi qu'au Centre Technique Communautaire ;

- **DE SOLLICITER** une subvention, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous, auprès des services de la Région Grand Est par le biais du plan Climaxion et de son appel à projet dans le cadre du soutien au déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules hybrides et électriques ainsi qu'auprès des services de la Préfecture de la Moselle, au titre de la DETR, de la DSIL et du plan de relance ;

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Installation de bornes :		- DETR/ DSIL / Plan de relance	5 414,24 €
- au siège de la CCS	8 897,60 €	- Dispositif Advenir	3 840,00 €
- au Centre Technique Communautaire	7 670,20 €	- Dispositif Climaxion de la Région Grand Est	4 000,00 €
		- CCS	3 313,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 567,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 567,80€</b>

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** l'installation d'infrastructures de rechargement de véhicules hybrides ou électriques, au siège de la CCS ainsi qu'au Centre Technique Communautaire ;
- **SOLLICITE** une subvention, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous, auprès des services de la Région Grand Est par le biais du plan Climaxion et de son appel à projet dans le cadre du soutien au déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules hybrides et électriques ainsi qu'auprès des services de la Préfecture de la Moselle, au titre de la DETR, de la DSIL et du plan de relance ;

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Installation de bornes :		- DETR/ DSIL / Plan de relance	5 414,24 €
- au siège de la CCS	8 897,60 €	- Dispositif Advenir	3 840,00 €
- au Centre Technique Communautaire	7 670,20 €	- Dispositif Climaxion de la Région Grand Est	4 000,00 €
		- CCS	3 313,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 567,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 567,80€</b>

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces ou documents afférents à cette transaction.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	115
Majorité absolue	58
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	2

**POINT N° CCSDCC20133**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Office de Tourisme du Pays du Saulnois – Versement d’une avance sur la subvention d’équilibre annuelle 2021**

Vu la délibération n° CCSDCC20020 du 26/02/2020 l’Assemblée approuvait la convention d’objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes du Saulnois et l’Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, pour la période 2020-2026 ;

L’article 11 de ladite convention attribue annuellement à l’EPIC une subvention d’équilibre nécessaire à son fonctionnement et à la mise en œuvre des missions de service public qui lui ont été déléguées. Celle-ci est fixée chaque année par délibération du Conseil Communautaire, et ce, au regard du bilan d’activités de l’année précédente, du compte administratif et du budget prévisionnel (...).

Le même article précise également que la CCS peut faire des apports en avance de trésorerie afin d’apporter des fonds de roulement nécessaires au bon fonctionnement de l’EPIC sur la base d’une délibération du Comité de Direction.

Considérant, d’une part, que les votes des budgets 2021 de la Communauté de Communes du Saulnois et de l’EPIC ne pourront respectivement pas être réalisés avant la fin du mois de mars 2021 ;

Considérant, d’autre part, qu’il y a lieu de permettre à l’Office de Tourisme du Pays du Saulnois d’assurer son fonctionnement jusqu’à cette date, et notamment de faire face aux charges obligatoires constituées par les charges de personnel, assurance et autres fluides (électricité, télécommunication...);

Vu la délibération de l’Office de Tourisme du Pays du Saulnois référencée n°OTPS2020019 du 30/11/2020, par laquelle les membres du Comité de Direction de l’EPIC ont approuvé la sollicitation de la CCS dans le cadre du versement d’une avance sur la subvention d’équilibre 2021, de 60.000 €, ainsi que le courrier de Madame la Présidente de l’Office de Tourisme du Pays du Saulnois afférent daté du 3 décembre 2020 ;

Conformément à l’avis favorable de la commission « Tourisme, Culture, Patrimoine, Mémoire », réunie le 09/12/2020 ;

**Monsieur le Président propose à l’assemblée :**

- **d’APPROUVER** le versement d’une avance sur la subvention d’équilibre annuelle 2021 à l’Office de Tourisme du Pays du Saulnois, selon les conditions suivantes :
  - Montant de l’avance de trésorerie 2021 au profit de l’EPIC : 60.000,00 € ;
  - Périodicité de versement : 1 versement unique au cours du mois de janvier 2021.

**Après délibération, l’assemblée :**

- **APPROUVE** le versement d’une avance sur la subvention d’équilibre annuelle 2021 à l’Office de Tourisme du Pays du Saulnois, selon les conditions suivantes :
  - Montant de l’avance de trésorerie 2021 au profit de l’EPIC : 60.000,00 € ;
  - Périodicité de versement : 1 versement unique au cours du mois de janvier 2021.
  
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces ou documents afférents à cette transaction.

**Résultat du scrutin :**

Nombre de votants	115
Majorité absolue	58
<b>Pour</b>	<b>109</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC20134  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Objet :** Subvention exceptionnelle à l'association des Entreprises des Terrasses de la Sarre (AETS) - Dispositif « J'achète Moselle Sud » - Abondement supplémentaire

*Vu la délibération n°CCSDCC20065 du 31 août 2020, par laquelle le conseil communautaire approuvait le versement d'une subvention exceptionnelle de 56 208€ à l'AETS pour financer le fonctionnement de la Plateforme «www.jachetemosellesud.fr » ;*

Compte-tenu des taux de consommation constatés au 09 décembre dernier et en vue de faire perdurer le dispositif « J'achète Moselle Sud » jusqu'au 31 décembre prochain, alors que le second Etat d'Urgence Sanitaire a été déclaré le 17 octobre dernier, un avenant n° 1 à la convention de subventionnement a été signé pour porter la subvention de 56 208 à 76 208€ ;

Constatant qu'à défaut d'abondement la plateforme aurait dû fermer prématurément ;

Compte-tenu, de la suffisance des crédits budgétaires inscrits au chapitre 651, du BP au titre de 2020 ;

**Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil communautaire de :**

- **VOTER** un abondement de 20 000€ complémentaire à l'attention de l'Association des Entreprises des Terrasses de la Sarre dans le cadre du dispositif « J'achète Moselle Sud »

**Après délibération, l'assemblée :**

- **VOTE** un abondement de 20 000€ complémentaire à l'attention de l'Association des Entreprises des Terrasses de la Sarre dans le cadre du dispositif « J'achète Moselle Sud » ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces ou documents afférents à cette transaction.

Résultat du scrutin :

Nombre de votants	115
Majorité absolue	58
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	0

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h55